

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal, 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Une dépêche télégraphique de Turin annonce que le roi Victor-Emmanuel est arrivé le 4 février à Florence et y a été reçu avec un très-grand enthousiasme.

La *Perseveranza*, de Milan, dit que le départ du roi Victor-Emmanuel, pour Florence, a été provoqué par la démonstration qui a eu lieu à Turin pendant le bal de la cour et par le refus de la municipalité d'atténuer l'effet de ces démonstrations par des paroles ou des actes.

On assure que le roi ira à Milan dans les derniers jours du carnaval. Les ministres étrangers accompagneront Sa Majesté.

L'organe du parti de l'action, en Italie, ne peut pas contenir l'expression de son dépit en voyant le roi Victor-Emmanuel partir pour Florence, la nouvelle et définitive capitale du royaume.

Voici, à ce sujet, comment il s'exprime :

Ce matin, de bonne heure, le roi Victor-Emmanuel quittant l'antique résidence de sa dynastie, est parti pour Florence, n'emmenant avec lui que les officiers de sa maison militaire qui étaient de service. Il ne reviendra pas. Passant rue du Pô, il a rencontré une procession qui portait le saint-sacrement. Le roi d'Italie a fait arrêter sa voiture, et s'étant agenouillé, il a reçu la bénédiction du prêtre qui représente le pontife. Tel est le dernier acte que Turin se rappellera du roi Victor-Emmanuel. Dorénavant, les actes du gouvernement porte-

ront la date de Florence. Le transfert de la capitale est donc un fait accompli par surprise et à l'improviste. Le général Della Rocca laisse le commandant de la division territoriale; le général Cialdini est appelé à le remplacer. Ce départ inattendu est un très-grave événement. La journée du 3 février 1865 occupera une très-importante place dans l'histoire de l'Italie, et encore plus dans celle de la maison de Savoie. Puisse-t-elle du moins être heureuse et prospère à l'Italie!

Le correspondant de Paris du *Phare de la Loire*, s'exprime ainsi au sujet du départ du roi Victor-Emmanuel pour Florence :

On a constaté le revirement qui s'est produit dans l'esprit des Piémontais et des Turinois à l'endroit de Victor-Emmanuel.

La situation est devenue si grave que le roi d'Italie a cru devoir quitter Turin avant l'époque fixée pour le transfert de la capitale.

L'hostilité incessante des Turinois et surtout la démonstration faite sous les fenêtres du Palais-Royal dans la soirée du premier grand bal ont, à ce qu'il paraît, beaucoup attristé et irrité Victor-Emmanuel.

Il estime que les Turinois ne lui tiennent pas assez compte des nécessités qu'il a dû subir; il les trouve sévères, injustes même à son égard, et, dans son dépit, peut-être dans sa colère, il les quitte brusquement après avoir signé un décret qui leur donne pour commandant militaire le général Cialdini.

Le cabinet italien vient d'éprouver un grave échec devant le Parlement, dans la discussion sur la loi d'unification administrative.

M. Mellana ayant demandé l'appel nominal sur une proposition qui consistait à modifier cinq articles de la loi provinciale, le président a essayé de s'y opposer; mais la Chambre s'est rangée du côté de M. Mellana et l'appel nominal a eu lieu. Il a donné pour résultat 121 voix pour la proposition Mellana et 113 contre.

La gauche et l'extrême-gauche ont voté pour; les ministres et la droite ont voté contre.

La Chambre s'est séparée dans la plus vive agitation.

Les nouvelles des provinces napolitaines sont meilleures, et le brigandage semble avoir complètement disparu dans les Pouilles.

Le cardinal d'Andrea a assisté à une distribution de prix aux écoles du peuple, présidée par le prince Humbert.

Le clergé napolitain continue de garder le silence sur l'encyclique.

Plusieurs correspondances de journaux étrangers prétendent que l'Angleterre agit très-fortement à Rome pour engager le pape à quitter l'Italie et à se réfugier à Malte.

Ces correspondances semblent vouloir rattacher à cette éventualité la nouvelle donnée par l'*Indépendance belge* de l'envoi à Civita-Vecchia d'un aviso que le gouvernement français aurait mis à la disposition du commandant en chef du corps d'occupation à Rome, dans un but politique encore inconnu.

Ce n'est pas la première fois que ces rumeurs sont mises en circulation, et l'événement les a toujours démenties, comme la

vraisemblance les dément. Nous croyons que, cette fois encore, elles ne sont pas mieux fondées.

Une dépêche particulière de Vienne, directement adressée au *Mémorial diplomatique*, annonce que les conférences commerciales à Berlin se compliquent de plus en plus, et que les difficultés paraissent devenir insurmontables. M. le baron Hock reste néanmoins encore à Berlin pour y attendre les dernières instructions. Une rupture des négociations n'est pas improbable.

Des journaux de Vienne annoncent que le gouvernement français aurait chargé son ambassadeur à Berlin de déclarer à M. de Bismarck qu'il s'opposerait à l'annexion d'une partie du Sleswig à la Prusse.

Nous avons toute raison de croire que cette nouvelle, quant à présent, n'a pas le moindre fondement.

La *Gazette de la Croix* annonce que la maison régnante d'Anhalt a fait présenter à la Diète germanique un mémoire pour prouver les droits du duc d'Anhalt à la succession dans le duché de Lauenbourg, qui ne comprend pas moins de six chapitres. Ce document a été envoyé en même temps à toutes les cours allemandes.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la Prusse et la cour de Rome sont d'accord pour reconnaître que le droit de choisir l'archevêque de Cologne appartient au Pape. Le différend existe uniquement entre le gouvernement prussien et le chapitre de Cologne. On

## FURBETON.

10

## LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

L'oncle Nicolas était rentré dans son école, et le cousin Gaillard dans sa boutique. Les seuls Bruno étaient présents dans la salle. Guillemette et Claude prirent des sièges et se placèrent aux côtés des vieillards. Antoine et Pierre restèrent debout.

— Explique-toi, reprit Antoine. Comment ces bruits, qui attaquent notre honneur, ont-ils pu se répandre?

— J'ai promis de le dire, et je le dirai, répondit Pierre. Ah! tu veux le savoir? Eh bien! c'est parce que notre père, poursuivit-il d'une voix lente et altérée, oubliant qu'il avait plusieurs enfants à nourrir, plusieurs enfants à élever, a sacrifié son bien et le produit de son travail pour un seul!... Celui-là est devenu un avocat, un savant, tandis que les autres restaient dans l'ignorance et la pauvreté, et que le bien de la famille se consumait. N'est-ce pas vrai ça?

— Non, c'est faux! Tu as menti! s'écria Mathurin en se levant avec emportement.

— De grâce, mon père, restez assis, dit Antoine, et permettez à Pierre de continuer.

— Je ne sais pas parler, moi, reprit Pierre. Je ne suis point un avocat! je dis ce qui m'étouffe; je le dis comme je le peux. Et il est temps que ça finisse! J'en ai la poitrine rompue et la tête cassée. J'en deviendrai fou, voilà! Je disais donc que de son bien mon père avait fait un avocat. Je ne le lui reproche pas, non; mais je le dis parce que c'est vrai, et qu'il n'est pas juste que le malheur me retombe sur les épaules. Chacun sa part. La mienne est déjà trop lourde; elle m'écrase. Mais c'est la conséquence: les affaires n'allant pas, à la fin des fins, on a été obligé d'avoir recours à M. Pillou.

— A M. Pillou? s'écria le père Mathurin en se levant de nouveau. Cela n'est pas! nous ne devons rien à M. Pillou!

— Nous lui devons ce que je lui ai emprunté en votre nom, mon père, et pour le bien de la famille.

— Je ne connais pas M. Pillou, moi, je ne connais pas les usuriers!

— J'ai fait ces emprunts pour le bien de la fa-

mille, je vous le répète, et en vertu des pouvoirs que vous m'avez donnés.

— Je ne reconnais pas ça! Je ne dois rien à M. Pillou!

Pillou était l'épouvantail des cœurs honnêtes et des bourses économes.

— Nous examinerons cette affaire, dit Antoine. Pierre voudra bien me communiquer les papiers.

— Pierre est un mauvais fils, un mauvais frère! s'écria Mathurin avec une animation douloureuse. Il est jaloux de toi, Antoine. C'est un cœur envieux, un orgueilleux; il n'aime ni son père, ni sa mère; il n'aime personne. Il nous a ruinés; il est né pour notre malheur!

— Non, non, cher père, ne croyez pas cela, répondit Antoine d'un accent ému. Pierre vous aime autant que nous vous aimons.

En même temps, il tendit la main à Pierre, tandis que Claude et Guillemette se levaient d'un air chagrin, comme pour aller l'embrasser. Madeleine protestait aussi, par sa tristesse, contre les dures paroles d'Antoine. Mais Pierre ne prit pas la main d'Antoine; il repoussa les caresses de Claude et de Guillemette. Un sourire plein d'amertume contractait ses lèvres.

— C'est ma récompense! dit-il.

— Nous ne devons rien à M. Pillou! répéta Mathurin, préoccupé d'une seule idée. Nous ne le payerons pas! La justice sera pour nous!

— Mon père, dit Antoine, la justice sera du côté du droit. Si M. Pillou a prêté des fonds, il faudra les lui rembourser.

— Oui, dit Pierre, ou il se remboursera lui-même en faisant vendre cette maison.

— Vendre ma maison? s'écria Mathurin indigné. Ah! méchant fils, tu veux donc me tuer?

— Je ne voulais rien vous dire. N'ai-je pas tout tenté pour conserver votre repos! Dieu merci, je sais ce qu'un fils doit à un homme de votre âge. Je m'étais chargé de vos affaires, c'était bien lourd; néanmoins, j'espérais ne pas succomber... Mais les embarras se sont accrus. Mon travail n'a pas suffi à la tâche. J'y consacrais mes jours, je voulais consacrer mes nuits; j'y donnais mes sueurs, je voulais y donner mon sang!...

— Je vois ce que tu as fait, dit Antoine accablé.

— Tu le vois, reprit Pierre, et tu ne l'aurais pas fait à ma place? Et pourtant l'on m'accuse! on dit que je n'ai pas de cœur! Mais ma conscience ne me fait pas reproches. Oui, j'ai du cœur, je le sens bien,

espère qu'il y aura entente sur la question de personne.

Le bruit a couru à Constantinople que l'arrivée du général Ignatieff dans cette ville se rattachait à des différends qui auraient surgi entre les signataires du traité de Paris. Les dernières correspondances de Turquie démentent ce bruit. Elles ajoutent que la question des couvents roumains ne paraît pas devoir soulever de difficultés, et que le prince Couza a déjà déposé, dans ce but, une somme importante à la Banque ottomane. Enfin les mêmes lettres nient qu'il s'opère, sur le Dniester, des concentrations de troupes russes.

La *Bolsa*, de Madrid, annonce que lecture a été donnée le 3 février, devant le conseil d'Etat, du rapport fait par le département de grâce et justice sur l'encyclique de Sa Sainteté. Ce rapport est étendu, raisonné, bien rédigé, et censure vivement les prélats et les journaux qui ont publié le document en question, ajoutant que la commission n'est pas d'avis d'autoriser sa circulation. Comprenant toute l'importance de son avis, le conseil a ajourné sa décision et son vote définitif, afin que tous les conseillers puissent se rendre un compte bien exact des motifs qui ont dicté l'opinion de la commission. De toute manière, la décision du conseil ne se fera pas longtemps attendre.

Les journaux anglais nous apportent le texte d'une lettre importante, écrite par le président Davis à des personnes notables de la Georgie, au sujet des propositions pacifiques et des conditions du rétablissement de la paix.

Les espérances de paix que les récentes dépêches d'Amérique avaient permis de concevoir ne sont pas confirmées par les derniers courriers.

Ils annoncent, en effet, une résolution du congrès du Sud, et une autre proposition soumise à celui des Etats-Unis, qui semblent indiquer des deux parts une tendance déclarée à ne pas transiger.

A Richmond, il a été décidé qu'on adresserait aux populations des Etats séparatistes une proclamation exprimant la ferme résolution de continuer la guerre.

Dans le but de donner plus de force à cette déclaration, un commandement général des armées confédérées a été créé, et le général Johnston en a été investi.

A Washington, le Sénat fédéral a été saisi d'une proposition portant qu'aucune négociation ne doit avoir lieu en vue d'un compromis avant la soumission sans réserve des sécessionnistes aux autorités du Nord.

Samedi matin, à dix heures, le conseil

privé, réuni au conseil des ministres, a délibéré, sous la présidence de l'Empereur, sur la question de l'enseignement gratuit.

S. M. l'Impératrice assistait à cette réunion.

La délibération paraît avoir été très-longue, car à une heure le conseil durait encore.

Voici ce qui se disait samedi au soir dans les cercles politiques, sur cette séance.

On assure que S. A. I. le prince Napoléon et M. Duruy, ministre de l'instruction publique, y avaient très-chaudement défendu le principe de la gratuité dans l'enseignement primaire.

On ajoutait que, toutefois, il avait paru que le projet n'était pas complètement élaboré, et qu'au point de vue financier particulièrement il soulevait les plus grandes objections.

L'Empereur a décidé qu'une commission spéciale serait chargée d'étudier les bases d'un projet, et il a désigné, pour faire partie de cette commission :

S. A. I. le prince Napoléon ;

Le duc de Persigny, membre du conseil privé ;

Le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;

M. Duruy, ministre de l'instruction publique.

Cette commission se réunira sous la présidence du prince Napoléon.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Mgr l'évêque de Grenoble publie une circulaire à son clergé « sur les accusations portées dans la presse contre l'encyclique du 8 décembre. » C'est un travail très-étendu où le savant prélat, l'un des plus grands théologiens de notre époque, aborde les questions actuelles au point de vue doctrinal.

— Les évêques d'Agén, de Gap et d'Évreux ont adressé des circulaires à leur clergé au sujet de l'encyclique.

Mgr l'évêque d'Agén annonce qu'il a écrit à M. le ministre des cultes, « pour protester » contre la violence que l'on a faite à l'épiscopat en le privant de l'exercice d'un droit dont Son Excellence ne pouvait disposer à sa volonté. »

— Le *Mémorial diplomatique* dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux au sujet d'une dépêche qui aurait été envoyée par M. Drouyn de Lhuys, à Rome, pour expliquer les mesures du Gouvernement contre la publication de l'encyclique.

Le même journal dément également la nouvelle donnée par *l'Opinion nationale*, qu'après l'encyclique le cabinet des Tuileries aurait envoyé à Rome, un ordre de rappel pour plusieurs régiments d'occupation.

— Victor-Emmanuel et ses conseillers, ainsi que les diplomates italiens qui sont à Paris, persistent à se montrer très-convaincus qu'après le délai fixé pour l'exécution de la Convention du 15 septembre, ils seront maîtres de Rome sans aucune résistance du cabinet des Tuileries.

— L'archevêque de Paris ne publiera décidément aucun écrit spécial au sujet de l'encyclique et de la défense notifiée aux évêques de communiquer ce document au clergé et aux fidèles. Il remet à l'époque du carême les observations qu'il compte présenter à cet égard, et elles feront l'objet de son mandement. Les personnes de son entourage continuent de dire qu'il s'attachera à démontrer que l'encyclique n'est nullement opposée aux principes de la Constitution française.

— Dans *l'Opinion nationale* du 29 janvier, M. Edmont About a publié, en feuilleton, une parodie des lettres de nos évêques. Cette parodie est aussi dépourvue de bon goût que d'esprit et convient bien aux lecteurs de ce journal. M. About vise à se faire le singe de Voltaire ; mais, comme l'a démontré le savant professeur Gratiolet, chez le singe, le rire devient une grimace. Pour donner un échantillon de la bonne foi des attaques de M. About, on saura qu'il reproche à nos évêques de vouloir étouffer toute discussion, quand c'est à eux que l'on interdit la faculté de discuter. Il faut que l'intelligence d'un pays soit tombée bien bas pour qu'un genre de plaisanteries semblables puisse trouver quelques lecteurs.

— Le décret rendu par l'empereur Maximilien sur les biens du clergé, au Mexique, a produit un très-mauvais effet à la Bourse. L'emprunt mexicain a beaucoup baissé. Qu'allions-nous faire dans ce pays, dit-on, si aujourd'hui, cédant à l'influence française, le gouvernement établi exécute ce que nous avons été combattre ?

— Il y a quelques jours, Mgr Darboy a eu une conférence particulière de deux heures avec M. Baroche. On pense qu'il s'agissait de la question religieuse et que le garde des sceaux consultait le prélat sur les points délicats de la situation.

— On parle, dit une correspondance du *Journal de Bruxelles*, d'un Mémoire qui aurait été remis à l'Empereur par M. Duruy, au sujet de l'accroissement des maisons religieuses d'éducation. Le ministre verrait dans cet accroissement un danger pour les principes du gouvernement, et demanderait qu'il y fût mis obstacle. Ce serait tout simplement détruire la loi de 1850, et donner dans une politique que le *Siccle* et *l'Opinion nationale* seraient seuls à approuver. Il faut espérer que si de pareilles vues ont été soumises à l'Empereur, elles n'auront pas son agrément. Cela s'accorderait peu d'ailleurs avec la satisfaction qu'a-

vait exprimée M. Duruy, lors de sa visite à la rue des Postes.

— Certains journaux prétendent que le prince Napoléon se prépare à prendre, dans le Sénat une part active aux débats sur les questions religieuses. Mais, dans les cercles officiels, on dit qu'il se pourrait bien que, pendant la discussion de l'Adresse, le prince Napoléon fût autorisé à voyager, sa position actuelle à la tête du conseil privé ne pouvant plus lui laisser une liberté de parole qui, dans certains cas, serait de nature à compromettre la politique du gouvernement. Nous verrons bientôt si ces prévisions se réaliseront.

— L'affaire Montmorency a été jugée vendredi. Le tribunal civil s'est déclaré incompétent.

On assure qu'appel de cette décision a été immédiatement formé.

— On lit dans le *Courier de Saintes* :

Un sinistre épouvantable a eu lieu, mardi dernier, à Saintes, dans la maison habitée par le sieur Journé, peintre.

Vers une heure et demie, le sieur Jannaud, plâtrier, entra chez le sieur Journé et lui demanda un demi-kilogramme de peinture. Journé voulut verser de l'essence de pétrole d'une touque dans le pot ; en prenant la touque, il la heurta à d'autres ; elle se brisa ; l'essence se répandit sur le plancher qu'elle traversa, et, coulant jusque sur un poêle qui se trouvait dans la cave et qui était chauffé dans ce moment, elle s'enflamma et produisit immédiatement une explosion terrible. Les flammes passèrent aussitôt à travers le plancher, se répandirent dans le magasin et prirent la direction tout à la fois de la porte d'entrée et de l'escalier qui du bas conduit aux étages supérieurs.

Journé, sa petite fille et Jannaud se trouvèrent tout d'un coup enveloppés par les flammes, qui, faisant irruption dans la rue, atteignirent les devantures des voisins de face. Journé et Jannaud quittèrent vivement le magasin, le dernier en emportant sa petite fille Louise, et deux passants aidèrent Jannaud à rouler dans le ruisseau Journé qui brûlait.

Pendant ce temps, la femme Journé et son fils Ludovic s'échappaient de la cave également en feu et prenaient la direction d'un corridor longeant le magasin où, après avoir enfoncé la porte, on les a trouvés sans connaissance et couverts de brûlures qui mettent leur vie en danger.

Dans le même moment l'un des fils Journé, qui était malade et se trouvait dans sa chambre, à un étage supérieur, ne pouvant descendre par l'escalier envahi par les flammes, s'en échappait en passant par un vasistas sur une toiture voisine.

Toutes les marchandises et les outils du magasin, le mobilier de la cave-cuisine, le plancher du premier étage, la devanture, un

moi !

— Qu'est-ce que tu as fait, malheureux ? demanda le père Mathurin avec frayeur.

— Il y a des fils qui vous auraient laissé chasser de chez vous et périr de froid et de faim au milieu des champs, en vous disant de belles paroles pour s'excuser et vous consoler. Eh bien ! moi, je n'ai pas fait ça, et je m'en vante, et j'en suis fier, tant pis !

— Qu'est-ce que tu as fait ? répéta Mathurin tremblant.

— J'ai pris des sacs, mon fusil, et j'ai dit à petit Claude : As-tu du courage, petit ? Aimes-tu ton père, ta mère et Guillemette ? Voudrais-tu exposer pour eux ta vie, ta liberté, ton honneur ?

Il m'a répondu :

— Oui, — le brave enfant !

Alors je lui ai dit :

— Viens !

Et nous avons traversé les montagnes ensemble. Et nous sommes allés chercher à l'étranger des dentelles, des montres, des étoffes. Nous avons rapporté le tout ici, pendant la neige, poursuivis par les chiens et les coups de fusil des douaniers. Voilà ce que j'ai fait !

Il redressait la tête, et considérait son frère aîné avec un orgueil sauvage.

— Tu as mal fait, Pierre, dit Antoine d'un ton sévère. Tu as commis un acte coupable. En vain tu parles de nécessité : il n'est pas de nécessité qui puisse excuser le mal ; tous les méfaits se justifieraient ainsi, et la loi ne serait plus qu'un mot. Claude, poursuivit-il, tu vas réunir ces objets de contrebande, les charger sur ton âne, et les transporter à l'instant même au bureau des douanes.

— Mais on les confisquera, dit Pierre étonné de cet ordre.

— Je le sais.

— Mais ils ont été achetés et payés.

— Il n'importe ! Va, Claude, et dépêche-toi, comme si le feu était à la maison.

Claude sortit.

— Ah ! c'est ainsi qu'on agit ! dit Pierre avec une profonde amertume. C'était bien la peine de nous exposer aux coups de fusil ! Cette nuit-là, vous dormiez, mon père ; et toi, Antoine, tu faisais danser de belles jeunes filles. On me blâme ! On peut toujours blâmer, ajouta-t-il. Mais dire que je n'ai pas de cœur ? Non, non, cela n'est pas, c'est faux !

— Et moi, je dis que c'est vrai ! s'écria le père Ma-

thurin en se levant grave et pâle comme la Vengeance. Je dis que celui-là n'a point de cœur qui se déshonore, qui déshonore sa famille ! C'est ce que tu as fait, Pierre ! Maintenant, je comprends les outrages de la rue ; je comprends que les honnêtes gens se soient détournés de nous. Ah ! mieux valait cent fois me laisser manquer d'abri et de pain ! Tu as flétri mes vieux ans. Va ! je te renie, tu n'es plus mon fils !

Et le malheureux vieillard étendait ses mains comme pour maudire. Mais Antoine se jeta devant lui.

— Au nom du ciel, arrêtez, mon père ! s'écria-t-il. Pierre a compris l'erreur de sa conduite, ne frappez pas le repentir !

— Non, non ! répondit Mathurin, que retenaient Madeleine et Guillemette. N'a-t-il pas dit qu'il était fier de ce qu'il avait fait ? Il recommencera. Laissez-moi le chasser ! Laissez-moi le maudire !

— Mon père, de la pitié ! dit Guillemette en larmes.

— Voulez-vous donc me tuer ? s'écria Madeleine.

Pierre, épouvanté de cette terrible scène, sortit de la salle et s'enfuit.

Antoine, redoutant un acte de désespoir, s'élança sur ses pas.

## XI. — LE Puits de Rize.

Les craintes d'Antoine étaient fondées.

Pierre se trouvait dans un état d'irritation et de découragement mortel. Faible de jugement, il sentait les notions du juste et de l'injuste se brouiller dans son esprit en délire. Pierre, aveuglé par la jalousie et dominé par l'orgueil, n'avait pas voulu consulter son frère aîné pour la conduite des affaires de la maison ; il avait prétendu les diriger seul.

Quand les embarras étaient venus, la honte d'avoir à confesser son impéritie l'avait éloigné plus encore d'Antoine. Il l'avait alors accusé mentalement des malheurs de la famille, exagérant les sacrifices faits à son sujet par Mathurin. Il ne se rappelait pas, ou se dissimulait à lui-même, qu'Antoine, étant avocat, avait envoyé à son père une bonne part de ses recettes. Cela ne constituait pas, il est vrai, de bien fortes sommes ; néanmoins ces sommes dépassaient de beaucoup les dépenses de son éducation.

Tombé dans les griffes de Pillou, Pierre avait tout tenté pour en sortir. C'était un homme laborieux et énergique ; il travaillait avec une ardeur infatigable. Malheureusement, les bras étaient chez lui plus vi-

mur latéral et le noyau de l'escalier ont été la proie des flammes; les meubles et objets mobiliers garnissant les appartements des étages supérieurs ont été endommagés par l'eau et la fumée.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que la femme et le fils Journé, transportés à l'hôpital, sont dans un état qui inspire des craintes sérieuses pour leur vie.

— On lit dans le *Mercur*, d'Orthez :

Un crime horrible, accompli dans des circonstances mystérieuses qui rappellent le terrible drame de Labastide-Besplas, a été commis, jeudi soir, dans une auberge située sur le bord de la route impériale d'Orthez à Pau, commune de Castelis, à deux kilomètres à peine de notre ville. La mère et la fille, cette dernière âgée d'environ vingt-quatre ans, ont été trouvées assassinées. Le meurtrier s'est servi d'un instrument qui doit être une hache à en juger par l'aspect des profondes blessures béantes. Il a dû y avoir lutte, et une lutte terrible, entre les malheureuses victimes et leur assassin.

Toutefois, rien n'a été dérangé dans la maison, et lorsque la justice, qui s'est rendue au milieu de la nuit sur le théâtre du crime avec la gendarmerie, est entrée dans la cuisine, elle a trouvé les deux victimes affaissées l'une près de l'autre.

La mère n'aurait reçu qu'un seul coup, qui aurait presque détaché la tête, tandis que la fille en aurait reçu plusieurs sur la tête, sur l'épaule, le côté et la poitrine.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'une vieille femme, à moitié idiote, qui se trouvait dans une pièce très-rapprochée de celle où a eu lieu le crime, n'a rien entendu. Rien non plus n'a donné l'éveil aux habitants d'une maison toute contiguë.

— Voici, d'après le *Journal des Villes et Campagnes*, une statistique des bêtes en France : Chevaux, 5,000,000; ânes, 300,000; mules et mulets, 560,000; bêtes à cornes, 10,200,000, dont 200,000 taureaux, 2,000,000 de bœufs, 5,800,000 vaches, 4,000,000 de veaux nés dans l'année; bêtes à laine, moutons et agneaux, 35,000,000, dont 26,000,000 de mérinos ou métis, et seulement 7,000,000 de bêtes communes; chèvres et chevreaux, 1,400,000; porcs au-dessus d'un an, 1,400,000; cochons de lait et marcassins, 3,000,000.

## Chronique Locale.

Dans la journée de samedi, un bien triste accident a mis en émoi tout le quartier de la place de la Bilange.

M. Duperré, d'Allonnes, avait terminé le déchargement d'une charrette, à l'entrée de la rue d'Orléans, et sans prendre aucune pré-

caution, en descendant du côté opposé au trottoir. A ce moment même passait une autre voiture, chargée de 5 à 6,000 kilog. et le pied de M. Duperré se trouva engagé sous l'une des roues. Les chairs et les os ont été horriblement broyés, et présentaient une large plaie par où s'écoulait le sang en abondance.

M. Duperré a été transporté immédiatement dans la pharmacie de M. Perdriau; les premiers soins lui ont été donnés par M. Déperrière. Immédiatement après ce premier pansement, on a dû le porter à l'hôpital; l'amputation a, paraît-il, été jugée nécessaire.

Hier matin, à quatre heures et demie, un bœuf de la plus belle espèce et du sang le plus bouillant, que conduisaient à l'Abattoir plusieurs garçons bouchers, a échappé à ses conducteurs et a traversé comme un furieux toute notre ville. Heureusement, à cette heure matinale les promeneurs ne sont pas nombreux, et il n'y a eu aucun accident à déplorer.

Avant le jour, une battue a été organisée dans tous les quartiers de Saumur; le bicorne a été vu dans le Champ-de-Foire; aussitôt l'hallali a réuni les chasseurs, qui ont cerné leur proie.

Ce n'est pas sans peine qu'ils sont parvenus à se rendre maître de l'animal, et sa prise fait même honneur au sang-froid et au courage du nommé Groleau. La curée n'a pas eu lieu séance tenante, le bœuf a été reconduit à l'Abattoir.

M. le président de la Société des courses vient d'être informé que, dans sa séance du 20 janvier dernier, le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, a voté une somme de 500 francs, destinée à être offerte en prix dans les courses de chevaux qui auront lieu à Saumur, les 20 et 22 août prochain.

### CIRCULAIRES DE M. LE PRÉFET DU LOIRET.

Orléans, 4 février.

Une crue se manifeste sur la Loire, le niveau est à 2<sup>m</sup> 22 au pont d'Orléans. Il y a croissance.

La rivière du Cher est également en crue; on pense que le maximum pourra être de 2<sup>m</sup> 95 à St-Aignan et qu'il aura lieu le 4 vers 10 heures du soir; le niveau était descendu à 1 mètre.

La rivière de Vienne est en crue; on pense que le maximum pourra être de 3<sup>m</sup> 30 à Châtelleraut et qu'il aura lieu le 4, vers midi; le niveau était descendu à 2<sup>m</sup> 60.

Rien de particulier sur la Haute-Loire et l'Allier. Pluie continue à Orléans.

Orléans, 5 février, 5 h. 20, soir.

La crue qui se manifeste sur la Loire atteint déjà 2<sup>m</sup> 60 à l'échelle du pont d'Orléans. Croissance. On présume que le maximum sera

Au moment où il sortait de la ferme, la nuit commençait à tomber. Il se dirigea du côté de la montagne, et prit le chemin du puits de Rize.

Ce puits était un gouffre profond, dans lequel un torrent venait s'engloutir. Il était situé à peu de distance du village; mais, pour y arriver, il fallait escalader une côte abrupte.

Au versant de cette côte, à mi-chemin d'un vallon désert, on apercevait un entassement de rochers d'un aspect sauvage. Quelques chênes rabougris, aux rameaux tourmentés, indiquaient de loin ce lieu sinistre. Le torrent tombait dans le gouffre d'une grande hauteur. Précipité par la déclivité du sol, il se détachait du sommet de la montagne, formait une arcade transparente, et disparaissait dans l'abîme. Ce qu'il y avait d'effrayant, c'est que cette chute d'une énorme nappe d'eau ne faisait pas de bruit, n'éveillait nul écho, tant le puits était large et profond. Un murmure triste comme les dernières plaintes d'un mourant, s'échappait de l'ouverture béante, mais pour l'entendre il fallait se pencher sur le bord.

Ce puits avait sa légende, légende funèbre et remplie de terreurs. On racontait qu'un frère s'y était jeté après avoir tué son frère: de là le surnom de

de 3<sup>m</sup> 20 et qu'il aura lieu le 6, vers 8 heures du soir.

La rivière du Cher est en crue; on pense que le maximum a dû être de 2<sup>m</sup> 95 à St-Aignan le 5, vers 6 heures du matin.

La rivière de Vienne est également en crue. Le maximum a été de 3<sup>m</sup> 20 à Châtelleraut, le 4, vers 1 heure du soir.

La Loire a atteint son maximum dimanche dans la journée; elle a monté à 4<sup>m</sup> 70 à l'échelle du pont Cessart. — Depuis hier matin elle est en baisse; elle marquait ce matin, 4<sup>m</sup> 59.

### MAIRIE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés qu'il a été trouvé, il y a quelques mois, dans la ville de Saumur, quatre obligations du chemin de fer d'Orléans. Les personnes qui prétendraient y avoir des droits devront s'adresser au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 février 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Des dépêches de New-York, par le *Times* et par divers journaux anglais, annoncent, il est vrai sous toutes réserves, et comme un bruit plutôt que comme un fait certain, que le gouvernement mexicain aurait cédé à l'Empereur Napoléon les provinces de Sonora, de Sinaloa, de Durango et de la Basse-Californie, et que l'ex-sénateur Givin, de la Californie, a été nommé vice-roi avec titre de duc.

Nous ne savons pas quelle est l'origine de cette nouvelle. Des informations prises à bonne source nous autorisent à dire qu'elle n'a rien de fondé.

Berlin, 5 février. — Le projet de loi militaire fixe le contingent annuel à onze hommes pour mille.

Le ministre de la marine demande un emprunt de 225 millions de francs pour la construction de la flotte.

Athènes, 5 février. — Le prince Jules, oncle du roi, a quitté notre ville le 3.

On ne sait encore rien de positif sur le départ du comte Sponneck.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M. Javaud, libraire à Saumur, vient d'éditer un livre fort intéressant, traitant spécialement de la cavalerie, par feu M. le général de division comte de Rochefort, ancien commandant de l'École, et dont le nom a laissé de si bons souvenirs dans cette localité.

Nous appelons sur cet ouvrage l'attention des personnes compétentes, ainsi que celle des

habitants de notre ville qui ont été en relations avec l'excellent général.

Nous avons lieu d'espérer que chacun voudra contribuer à la réussite d'une œuvre qui se recommande autant par sa valeur réelle que par la généreuse pensée qui a présidé à sa publication.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 4 février.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Rentrée des volontaires créoles à Fort-de-France, et passage du contingent austro-mexicain. — Les Lilas blancs (suite et fin). — Chronique musicale. — Exposition des Beaux-Arts à Madrid. — Kustentjé et la mosquée Yeni-Tjamé. — Deux portraits. — Gazette du Palais. — Collections Pourtalès: Les antiques et les curiosités. — Le vieillard qui chantait. — Bulletin bibliographique.

Gravures: Le colonel Charras, ancien ministre de la guerre, décédé à Bâle le 23 janvier. — Etats-Unis: Armée du Potomac, châtiment infligé aux soldats nègres; — Divers systèmes de cheminées employés dans les camps de l'armée fédérale. — Rentrée des volontaires créoles à Fort-de-France et passage du contingent austro-mexicain (2 gravures). — Kustentjé et la mosquée Yeni-Tjamé (2 gravures). — Rome: Le Vatican. — Collections Pourtalès: Les antiques et les curiosités (5 gravures). — Rébus.

Notre confrère, M. de Villemessant, vient de nous envoyer un exemplaire de l'*Album du Grand Journal*, qu'il a donné en prime, cette année, aux abonnés de toutes ses publications, *Figaro*, *Autographe*, *Grand Journal*, *Gazette des Abonnés*. Depuis que les journaux ont pris l'habitude d'offrir des primes à leurs souscripteurs, nous n'en avons point vu, assurément, de plus belles ni de plus complètes.

Cet Album est composé de 150 pages contenant plus de 500 dessins dus à la plume de nos meilleurs dessinateurs, tirés sur papier spécial très-beau et très-fort, et choisis dans les trois mille planches gravées qui forment la collection du *Monde illustré*, les huit cents gravures de la *Vie Parisienne* et trois mille bois comiques dessinés par Cham. C'est au milieu de ces richesses qu'ont été puisés les matériaux de cet Album, que l'on a classés et divisés avec une méthode très-ingénieuse; les saisons, les voyages, les types et les paysages étrangers, les fantaisies, forment autant de séries distinctes qui permettent à l'œil et à l'esprit d'en comprendre et d'en goûter le charme, d'autant mieux que les bois dus à la verve inépuisable de Cham et de Marcellin forment entre chacune de ces scènes la plus agréable diversion. Il va sans dire que le soin le plus scrupuleux a présidé au choix de toutes ces gravures, et qu'il n'en est pas une seule qui puisse faire regretter à la mère de famille d'avoir laissé sur la table du salon cet Album,

demeures. Quelques-uns seulement remarquèrent, au milieu de l'obscurité du soir, la poursuite éperdue des deux frères.

Si Antoine était admiré des villageois, ses compatriotes, les événements de la journée avaient fait voir que cette admiration n'était pas à toute épreuve.

Avons-nous besoin d'expliquer le revirement de la foule en ce qui le concernait? Ne sait-on pas que toute supériorité humilie, qu'après l'exaltation vient le retour sur soi-même, et que ce retour engendre toujours un sentiment vil, le sentiment de l'envie? qu'on cherche des taches au soleil, et qu'on découvre avec une satisfaction méchante dans l'homme supérieur les infirmités par lesquelles il tient au vulgaire?

Or, l'infirmité de Bruno, c'était sa naissance, c'était la pauvreté de sa famille, c'était son frère accusé de contrebande; et la foule, après l'avoir acclamé, lui avait dit par son silence forcé:

« Nous nous souvenons que tu es sorti de la pous-sière; ne l'oublie pas! »

(La suite au prochain numéro).

providence des longs loisirs de la vie de province. Ingres, Edmond Morin, Gustave Doré, Gustave Janet, Ch. Yriarte, tels sont les noms qui brillent à chaque page de ce livre d'or de l'illustration contemporaine. N'oublions pas de dire qu'une note explicative jointe à chaque gravure familiarise tout à fait le lecteur avec la pensée ou les souvenirs de l'artiste.

Cette prime, sans compter le papier ni l'impression, aurait coûté plus de cent mille francs de frais d'établissement, si les confrères de M. de Villemessant ne s'étaient prêtés très-obligamment à son idée.

Aussi, en librairie, cet Album ne sera-t-il pas vendu moins de 40 francs. M. de Ville-

messant, grâce aux quantités sur lesquelles il opère, le donne pour 8 francs à tous les abonnés anciens et nouveaux du *Figaro*, du *Grand Journal*, de l'*Autographe* et de la *Gazette des Abonnés*.

Pour le recevoir franco, dans les départements, par les messageries, soigneusement enveloppé, envoyer 10 francs aux bureaux du *Grand Journal*, 3, rue Rossini.

D'après le chiffre des demandes et l'affluence des acheteurs, nous engageons les personnes qui voudraient acquérir cette prime exceptionnelle, à se hâter, car la première édition sera bientôt épuisée, et un second tirage exigera de nouveaux et longs retards.

**Marché de Saumur du 4 Février.**

Froment (l'hectol.)	14 98	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité	14 40	Paille hors barrière	48 16
Seigle.	9 —	Foin.	95 86
Orge.	9 —	Luzerne (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	9 38	Graine de trèfle	160 —
Fèves.	13 —	— de luzerne.	120 —
Pois blancs.	24 —	— de colza.	28 50
— rouges.	22 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	50 —	— cassées (50 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur	1 <sup>re</sup> id.	50 à
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	45 à
Saint-Léger et environs	1 <sup>re</sup> id.	45 à
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	40 à
Le Pay-N.-D. et environs	1 <sup>re</sup> id.	42 à
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	38 à
La Vienne, 1864.		30 à

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1864.		90 à
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	220 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à
Varrains, 1864.		80 à
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à
Restigny 1864.		75 à
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	75 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	62 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

# ALBUM DU GRAND JOURNAL

## 300 MAGNIFIQUES GRAVURES DES MEILLEURS ARTISTES

Ce superbe Keepseake, in-folio, de 150 pages, imprimé avec luxe sur très-beau papier, est vendu, BROCHÉ, en librairie, au prix de 40 francs, et donné CARTONNÉ, à titre de prime, pour 8 francs, à tout abonné du *GRAND JOURNAL*. — 10 francs pour le recevoir franco par les Messageries.

Rédacteur en chef, **Albéric Second**. — Directeur, **H. de Villemessant**. — Administrateur, **Dollingen**.

LE GRAND JOURNAL paraît tous les Dimanches. — DÉPARTEMENTS : un an, 14 fr. ; — six mois, 7 fr. ; — trois mois, 4 fr. — Les mandats à l'ordre de M. DE VILLEMESSANT, rue Rossini, 5, à Paris.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE NUSSARD-GUIBERT.**

M. le juge commissaire de la faillite de M. Félix Nussard-Guibert, domicilié à Saumur, convoque les créanciers présumés de cette faillite, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le vendredi 10 février courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour y être consultés sur l'état des créanciers présumés et sur le maintien du syndic provisoire.

Pour M. le juge commissaire, Le greffier, **Th. BUSSON.**

Étude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**LA CURE DE NANTILLY.**

Située sur la place de l'Eglise, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin. S'adresser audit M. LEROUX.

Étude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 12 février, à midi, **DES IMMEUBLES**

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD, Savoir :

**Commune de Saumur.**

- Maison, rue de la Visitation, n° 90.
- Maison, ruelle du Petit-Pré.
- Six ares de vigne, au Clos-Poinson.
- Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.
- Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.
- Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.
- Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

**Commune de Villebernier.**

- Maison et 38 ares de terre, à la Brèche-Pitot.
- Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitot.
- Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitot.
- Les lots seront formés au gré des acquéreurs.
- On pourra traiter avant l'adjudication.
- S'adresser audit notaire. (40)

Étude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**  
Présentement, **UNE MAISON AVEC JARDIN**, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>me</sup> MARGAIN. S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

**A VENDRE**  
Pour 700 francs

Une **BELLE ET BONNE CALÈCHE** sortie d'un des premiers ateliers de Paris. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine **PORTION DE MAISON AVEC BOUTIQUE**, Rue Saint-Nicolas, n° 72. S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

**TIRAGE DE 1865**

**CLASSE DE 1864**

**BOURSE COMMUNE, pour toute la France.**

Le **REPARTITEUR**, moyennant un versement de 1,500 francs, garanti au souscripteur un maximum de 2,500 francs et une remise de moitié du dépôt, en cas de réforme. On peut souscrire depuis un minimum de 500 francs jusqu'à 1,500. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (51)

**A CÉDER**

Un établissement de **LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES**. S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (4)

**A LOUER**

**PRÉSENTMENT, BOUTIQUE et porton de MAISON**, rue Royale. S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

**VIENT DE PARAITRE, CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS, Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup> ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX : 1 FRANC. A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Vient de paraître, Chez **JAVAUD**, libraire-éditeur, à Saumur, **IDÉES PRATIQUES SUR LA CAVALERIE** Par M. le général de division comte de **ROCHFORT**, Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur. Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a reçu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 FÉVRIER.			BOURSE DU 6 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 10	»	»	67 05	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95	»	»	96	»	»
Obligations du Trésor.	440	»	»	445	»	»
Banque de France.	3540	»	10	3560	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1270	»	»	1280	»	»
Crédit Foncier colonial.	680	»	»	685	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	745	»	»	748 75	»	»
Crédit Mobilier.	962 50	2 50	»	967	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	932 50	10	»	937 50	»	»
Orléans (estampillé).	925	»	3 75	927 50	»	»
Orléans, nouveau.	846 25	3 75	»	848 75	»	»
Nord (actions anciennes).	1010	»	»	1011 25	»	»
Est.	513 75	1 25	»	517 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	945	»	»	948 75	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	580	»	»	582 50	»	»
Ouest.	540	»	»	540	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1765	»	»	1772 50	»	»
Canal de Suez.	432 50	»	1 25	436 25	»	»
Transatlantiques.	530	»	2 50	537 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 25	»	15	65 50	»	»
Autrichiens.	450	»	»	448 75	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	553 75	3 75	»	555	»	»
Victor-Emmanuel.	306 25	»	1 25	308 75	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	282 50	10	»	285	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	575	»	»	577 50	»	»
Saragosse.	405	»	6 25	407 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.	255	»	2 50	255	»	»
Portugais.	260	»	»	263 75	»	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	310	»	»	310	»	»
Orléans.	291 25	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	»	»	291 25	»	»
Ouest.	286 25	»	»	287 50	»	»
Midi.	286 25	»	»	287 50	»	»
Est.	292 50	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.